

CAMBODGE

Amnesty International réaffirme son soutien au Centre des Nations unies pour les droits de l'homme
Index FI: FI 23/07/95

Pour diffusion immédiate

Amnesty International profite de l'arrivée aujourd'hui (mardi 5 mai) de l'envoyé spécial des Nations unies au Cambodge, pour insister à nouveau sur la nécessité pour le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme de poursuivre son activité dans ce pays.

« Le Centre joue un rôle essentiel dans la défense des droits fondamentaux de la population cambodgienne, a déclaré Amnesty International. Nous craignons, s'il devait se retirer, que la situation des droits de l'homme ne se détériore rapidement dans le pays. »

En mars 1995, le gouvernement royal du Cambodge avait écrit aux Nations unies pour demander que le mandat du Centre ne soit pas renouvelé en 1996. Une bonne partie des activités du Centre dans ce pays concernent l'assistance technique et l'éducation, mais son personnel a également participé à des missions d'observation concernant de graves violations des droits de l'homme perpétrées depuis que le nouveau gouvernement a pris le pouvoir. Il semble que ce dernier ait été irrité par certaines des découvertes faites par le Centre.

Face aux critiques qui se sont élevées dans le monde entier, le gouvernement a finalement modifié sa position et accepté que le Centre poursuive sa mission. Marrack Goulding, envoyé spécial des Nations unies, est toutefois arrivé aujourd'hui au Cambodge pour discuter du rôle de cet organisme.

Dans un document publié récemment sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, Amnesty International demandait que le mandat du Centre dans ce pays soit élargi. Elle ajoutait que le Centre continuait à jouer un rôle important au Cambodge et recommandait que des fonds suffisants lui soient alloués pour permettre à son personnel de mener à bien leur mission.

« Le Centre a réalisé de nombreuses actions de promotion et de protection des droits de l'homme, malgré le manque d'argent et de personnel et les conditions politiques difficiles », poursuit Amnesty International.

Des agents de l'ONU ont ouvert le Centre en 1993, après la passation de pouvoir entre l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) et le gouvernement royal. L'accord de paix conclu en 1991 prévoyait que la Commission des droits de l'homme des Nations unies devrait « continuer de surveiller étroitement la situation des droits de l'homme au Cambodge ». L'antenne régionale du Centre remplit toujours cette mission, et par ailleurs, des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies ont renforcé son mandat en 1993 et 1994.

Depuis, le Centre a fourni une assistance spécialisée en matière de rédaction des lois et apporté aux ONG locales de défense des droits de l'homme le soutien dont elles ont grand besoin.